

**Département  
LOIRE-  
ATLANTIQUE**

**Arrondissement  
SAINT NAZAIRE**

**Centre Communal  
d'Action Sociale de  
TRIGNAC**

**DEL\_20240222\_01**

**Séance du 22 février 2024**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC**

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt-deux février  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment ESCALE) de TRIGNAC à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur AUFORT Claude et après convocations régulièrement faites à domicile.

**Etaient présents** : Laurence FREMINET, Dominique Mahé-Vince, Stéphanie BURNEL, Christian AUCLAIR, Solène MERABET, Eric MEIGNEN, Claude AUFORT

**Etaient excusés** : Nicolas PALLIER, David PELON

**Etaient absents** : Raphaël MOUNIER, Sylviane RUAUD

<b>Convocation</b>	<b>12 février 2024</b>
<b>Nombre d'Administrateurs :</b>	
En exercice	11
Présents :	7
Excusés :	2
Absents	2
Procurations :	1
Votants :	8

**Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Nicolas PALLIER, qui a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

**Secrétaire de Séance** : DANET Amélie, responsable du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

Monsieur Claude AUFORT, Président du CCAS, ou son représentant rappelle :  
L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants et plus, un débat ait lieu au Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel.

L'article 107 4° de la loi n°2015-91 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriales de la République (NOTRe) est venu modifier les articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT pour préciser le contenu du rapport du débat d'Orientation budgétaire (DOB)

Il permet à l'assemblée délibérante de disposer des informations qui ont présidé à l'élaboration des orientations budgétaires :

- éléments de contexte – indicateurs de besoins sociaux
- orientations de la ville et projets du service
- Rapport financier (résultat 2023 et provisoire 2024)

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette, et de l'endettement à la fin de l'exercice

*Il est proposé au Conseil d'Administration de débattre :*

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Après avoir entendu ce rapport,

Vu les dispositions de la loi N°015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

**Le Conseil d'Administration, a décidé à l'unanimité**

**-d'Approuver** la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

**-d'Acter** la Tenue du débat d'orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2024

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits,

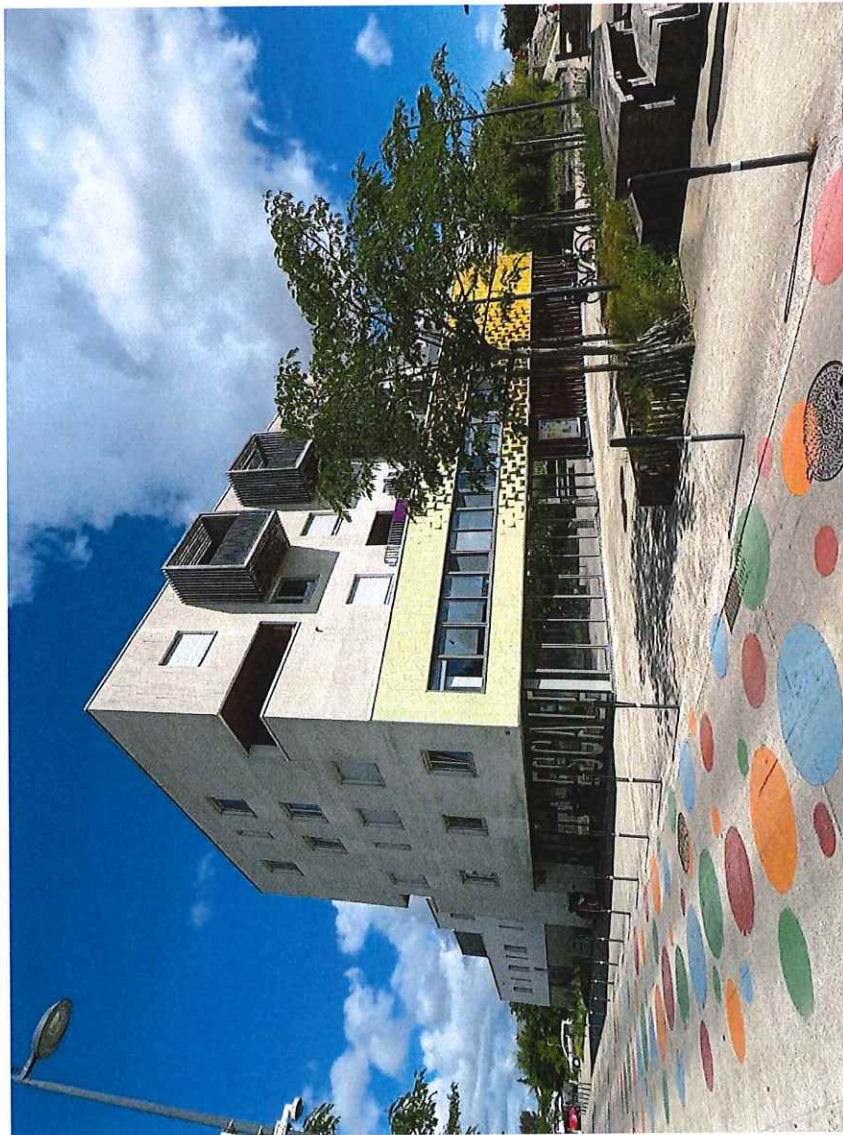
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE.

Laurence FREMINET  
Vice-Présidente du CCAS





# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)



Préparation du budget 2024  
CCAS de Trignac



Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le 04/03/2024

ID : 044-264402215-20240222-DEL\_20240222\_01-DE

S'LO



# Obligation légale du ROB

## Références

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants et plus, un débat ait lieu au Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci.

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier les articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT pour préciser le contenu du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB).

Il permet à l'assemblée délibérante de disposer des informations qui ont présidé à l'élaboration des orientations budgétaires :

- Éléments de contexte – indicateurs de besoins sociaux
- Orientations de la ville et projets des services
- Rapport financier (résultat 2023 et provisoire 2024)

## Objectifs

- Informer les élus locaux de la situation financière de la collectivité et les évolutions de l'environnement économique général
- Permettre aux élus locaux de débattre sur les orientations du budget à venir et un vote éclairé de celui-ci



## Obligation légale du ROB (suite)

### Contenu

Le ROB sert de base au DOB et doit contenir :

- Les orientations budgétaires de la collectivité : évolution des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, les hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget, notamment en matière de concours financiers de l'État, de fiscalités, de tarification des services publics locaux et de subventions.
- Les principales évolutions relatives aux relations financières avec l'EPCI ou groupement dont elle est membre.
- Les engagements pluriannuels envisagés : plan pluriannuel d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes et, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme
- La structure et la gestion de la dette : informations et perspectives concernant l'encours de la dette ainsi que le profil de l'encours de la dette que la collectivité envisage pour la fin de l'exercice

### Délais

Le référentiel budgétaire et comptable M57 intègre les normes comptables élaborées par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) et constitue le support de l'expérimentation du CFU et de la certification des comptes des collectivités locales.

#### → DOB/ROB

Le rapport doit être communiqué aux membres du Conseil Municipal en vue du débat d'orientation budgétaire au minimum 5 jours avant la réunion au cours de laquelle le débat est inscrit à l'ordre du jour. L'entité doit tenir son débat d'orientation budgétaire dans un délai de 10 semaines avant l'examen du BP.

#### → Budget primitif

Le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du Conseil Municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Cette exigence s'impose chaque année lors du vote du budget.



## Contexte National / Les réformes en cours

Les principaux changements à retenir pour l'année 2024

▫ Loi du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024

### ❖ Perte d'autonomie

**Les dépenses annuelles d'aide sociale aux personnes âgées augmentent plus fortement que l'augmentation des bénéficiaires et présentent une « croissance soutenue ». Ce nombre total d'aides augmente de nouveau légèrement en 2022 (+ 0,5% après + 0,9% en 2021) et retrouve presque son niveau de fin 2019, avant la baisse inédite observée en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire.**

**1,471 M d'aides sociales aux personnes âgées** attribuées par les départements, principalement pour l'APA

**54% pour l'APA à domicile / 37% pour l'APA en établissement**

Moyens supplémentaires alloués : Nouvelles places de services de soins infirmiers (SSIAD) et financement de 6000 postes supplémentaires dans les EHPAD

Proches aidants : Création d'un droit renouvelable à l'allocation journalière de proche aidant (AJPA) et prolongation d'un an de l'expérimentation sur l'offre de relayage à domicile.

Soutien de l'autonomie : Ouvrir la voie au transfert de financement des Ehpad vers la branche autonomie à partir de 2025 pour les départements volontaires



## Contexte National / Les réformes en cours

Les principaux changements à retenir pour l'année 2024 (suite)

### ❖ Les aides sociales aux personnes en situation de handicap

Les dépenses nettes d'aide sociale aux personnes handicapées s'élèvent à **9,1 Md€, un montant en hausse de 7,1% par rapport à 2021.**

**608 000 droits ouverts fin 2022 = + 2,6 %**

**Nb de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) = +4,2%**

Les aides à l'hébergement ou l'accueil de jour en établissement ou chez des particuliers représentent pour leur part **un quart des aides, en augmentation de 2%**.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) = **+3,4% de hausse de bénéficiaires**

La hausse de 7,1% des dépenses nettes d'aide sociale aux personnes handicapées est **portée par la forte progression des dépenses de prestation de compensation du handicap (PCH, +5,4% des dépenses brutes entre 2021 et 2022).**

### ❖ Renforcer la prévention et l'accès aux soins

- **la vaccination gratuite contre les infections à papillomavirus pour tous les élèves dès 11 ans.** Les enfants handicapés non scolarisés en milieu ordinaire pourront aussi en bénéficier
- **la gratuité des préservatifs** (féminins et masculins) **pour les moins de 26 ans** en pharmacie
- le remboursement des protections périodiques réutilisables pour les femmes de moins de 26 ans et les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire ;
- le déploiement des rendez-vous de prévention instaurés par [la LFSS 2023](#), avec de nouveaux âges clés (18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans)



## Contexte National / Les réformes en cours

Les principaux changements à retenir pour l'année 2024 (suite)

### ❖ Insertion Professionnelle

- Pôle emploi devient **France Travail** au 1er janvier 2024
- Jeunes en insertion Professionnelle : 500 € pour financer le permis de conduire à compter de la rentrée 2024.
- Transformation de l'offre de formation : rénovation des diplômes, l'ouverture de formations Bac + 1, fermeture progressive des formations non insérantes au profit de nouvelles formations insérantes, co-financées par l'État et les régions, dans le cadre du plan France 2030.

### De nouveaux dispositifs d'insertion sont ouverts depuis la rentrée 2023 :

- **Parcours Ambition emploi** : il vise à sécuriser l'accès à l'emploi ou à une poursuite d'études pour les élèves sortants d'une formation professionnelle. Ce parcours s'appuie sur un partenariat avec l'ensemble des acteurs territoriaux de la formation et de l'insertion
- **Avenir Pro** : il permet aux élèves de la 6e à la terminale d'acquérir, tout au long de leurs études secondaires, une véritable compétence à s'orienter
- Revalorisation du montant mensuel des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur de 37 € pour l'année universitaire 2023-2024. La tarification à 1 € des repas en restaurant Crous pour les étudiants boursiers est reconduite



## Contexte National / Les répercussions de la conjoncture économique

**Malgré des vents contraires, la croissance de l'économie française serait solide en 2023 (+1,0%) et gagnerait en vigueur en 2024 (+1,4%). L'inflation, qui a atteint un pic au début 2023, refluerait progressivement.**

En 2022, la croissance a été élevée (+2,5 %). Ce rythme reflète la poursuite du rebond économique en sortie de crise sanitaire. L'activité a toutefois été freinée par les tensions d'approvisionnement, l'incertitude économiques et la hausse des prix des matières premières, qui ont été renforcées par l'invasion russe en Ukraine.

En 2023, après avoir bien résisté à l'hiver, l'activité économique en France a vigoureusement accéléré au deuxième trimestre. Les prix des matières premières ont nettement baissé, le pic d'inflation est passé, et les parts de marché à l'exportation, affectées par la crise sanitaire, rebondissent. Le marché du travail continue d'être dynamique, et le taux de chômage est proche de son niveau le plus bas depuis 40 ans.

En 2024, la croissance retrouverait un rythme proche de son potentiel. L'activité serait principalement soutenue par le rebond attendu de la consommation des ménages, dans un contexte de reflux de l'inflation, alors que l'investissement serait freiné par le niveau élevé des taux d'intérêts.

L'inflation baisserait légèrement en 2023, à +4,9 % en moyenne annuelle, après +5,2 % en 2022. Elle diminuerait plus nettement en 2024, à +2,6 %, grâce au ralentissement des prix de l'alimentation et des biens manufacturés.

En 2023, le solde public s'établirait à -4,9 % du PIB en raison notamment du maintien d'un niveau élevé de protection des ménages et des entreprises face à l'inflation. En 2024, le solde public poursuivrait son amélioration en s'établissant à -4,4 % du PIB, s'inscrivant dans l'objectif de retour à des comptes publics normalisés une fois les crises passées.

**Source :** *Publication du Rapport économique, social et financier - PLF pour 2024 - Rédigé par DG Trésor*  
• *Publié le 04 octobre 2023*

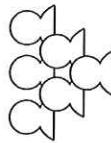


# Répondre aux besoins du territoire

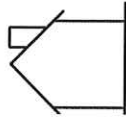
Chaque année le CCAS actualise son rapport d'activité. L'analyse de ces données et leur évolution permet de dégager des axes prioritaires en matière d'action sociale, ayant pour objectifs le déploiement de nouvelles actions si besoin, le maintien ou le réajustement des actions en cours. En 2022, le CCAS a réalisé le portrait social de la ville, qui met en perspective des données statistiques. Le diagnostic des enjeux sociaux permet de poser une vision transversale des enjeux sur le territoire afin d'objectiver les changements et de les prioriser.

## Démographie Insee 2021 / Trignac

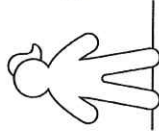
**8 106 hab** (contre 7983 en 2019) **+ 1% augmentation par an**  
(+0,2% par an dû au solde naturel et 0,8% dû au solde migratoire)



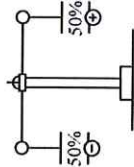
**8 106**  
habitants au 1er janvier 2021



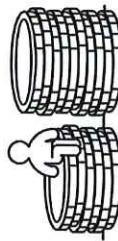
**3 578** ménages  
**2,23** personne(s)  
par ménage



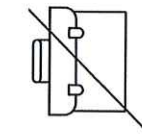
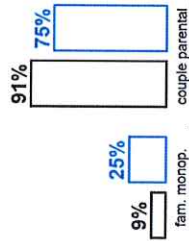
**1 201** personnes seules  
**33,6%** des ménages



**1 763€**  
le niveau de vie  
mensuel médian



**11,0%**  
le taux de pauvreté  
au seuil de 60%



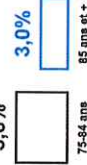
**18,0%**  
des jeunes ne sont ni en formation ni en  
emploi



**2 093**  
seniors de 60 ans et plus



**571** jeunes de 18-24 ans  
**+15,8%** entre 2014 et 2020  
**7,0%** de la population entre 18 et 24 ans

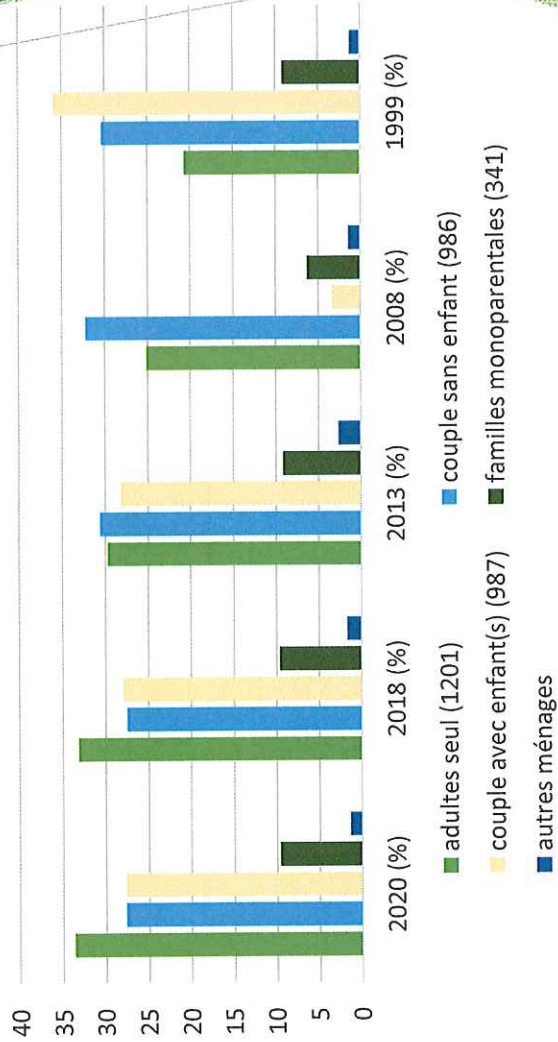


Part parmi la population totale

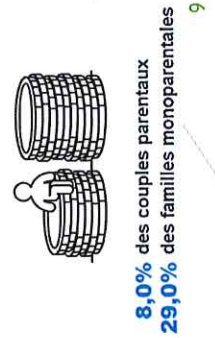
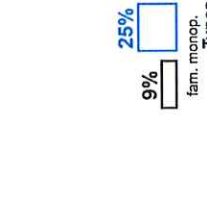
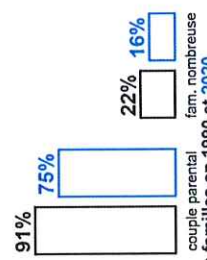
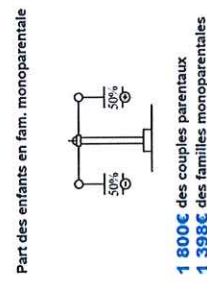
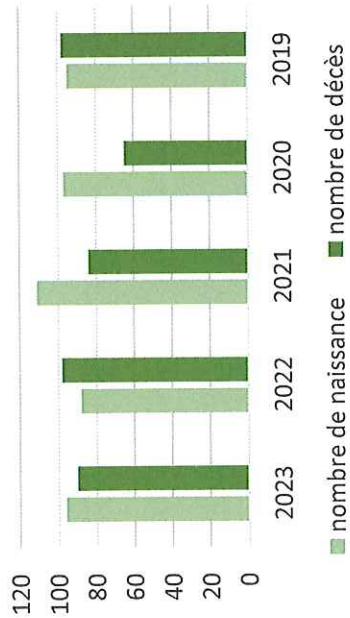


# Démographie / structures familiales

## Ménages et structures familiales 3578 en 2020 / 3481 ménages en 2018



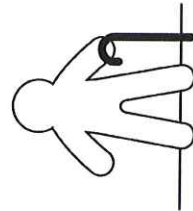
## Rapport naissance / décès



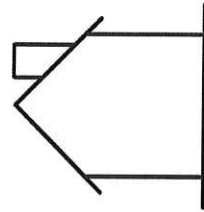
# Séniors



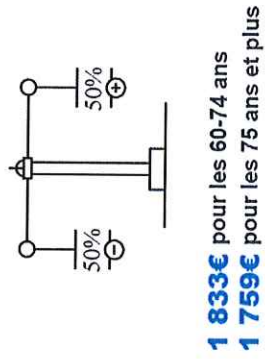
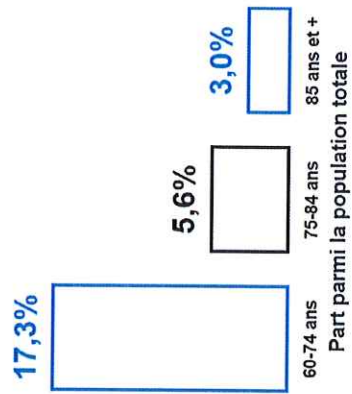
**2 093** seniors de 60 ans et plus  
**+13,5%** entre 2014 et 2020  
**25,8%** de la population à 60 ans et plus



**694** seniors de 75 ans et plus  
**+3,7%** entre 2014 et 2020  
**8,6%** de la population à 75 ans et plus

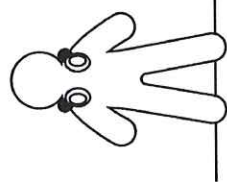


**40,5%**  
 des 75 ans et plus seuls à domicile

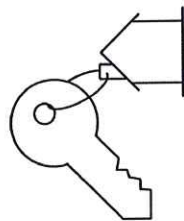




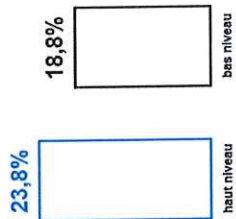
# Jeunes



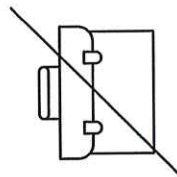
**571** jeunes de 18-24 ans  
**+15,8%** entre 2014 et 2020  
**7,0%** de la population entre 18 et 24 ans



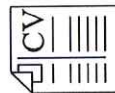
**32,8%**  
des jeunes vivent en logement autonome



Niveaux de formation des 20-24 ans



**18,0%**  
des jeunes ne sont ni en formation ni en emploi



**8,3%**  
des moins de 25 ans sont demandeurs d'emploi (cat. A)

# Chômage

	Nombre		Evolution annuelle	
<b>Sexe</b>	Commune - Trignac	EPCI - CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)	Commune - Trignac	EPCI - CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
● Homme	185	3 056	-7,5%	-5,4%
● Femme	248	3 501	-0,8%	-5,9%
<b>Age</b>	Commune - Trignac	EPCI - CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)	Commune - Trignac	EPCI - CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
● Moins de 26 ans	97	1 300	-4,9%	-4,8%
● 26 - 49 ans	227	3 488	-6,2%	-5,9%
● 50 ans et plus	109	1 769	-2,8%	-5,9%

## Ancienneté

	Commune - Trignac	EPCI - CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
● Inscrits depuis moins d'un an	292	4 196
● Inscrits depuis 1 an ou plus - DELD	141	2 361

## Rsa

	Commune - Trignac	EPCI - CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
● Bénéficiaires du RSA	110	1 625
● Non Bénéficiaires du RSA	323	4 932



## Solidarité : Les aides Sociales Facultatatives

C.C.A.S.	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023	
Aide alimentaire CTA + CP	Nbre de dossiers instruits	195	222	199	-10,36%
	Nbre foyers bénéficiaires	124	131	129	-1,5%
	Dont personnes isolées	39%	48,09%	51,49%	
	Dont Familles monoparentales	44%	35,88%	32,09	
Carte de Bus CTA	Nombre d'aides accordées	182	193	170	-11,9%
	Montant total	23 160€	23 340€	20 540€	-12%
	Nbre de demandes		11	6	-45,45%
	Nbre foyers bénéficiaires		8	5	-37,5%
Aides facultatives (CP)* hors alimentaire	Montant total		121€	48,80€	-59,67%
	Nombre de dossiers instruits	29	43	29	-32.56%
	Nombre de Foyers bénéficiaires	24	39	27	-30.77%
	Nombre de personnes isolées	65,38%	61,54%	50%	
Pack Sport	Nombre d'aides accordées	27	35	21	--40%
	Montant total	5039,77€	6346,16€	3320,29€	-47,5%
	Nombre de dossiers instruits		25	38	+52%
	Nombre de foyers bénéficiaires	/	12	18	+50%
Pack Loisirs Culture + 18 ans	Nombre d'aides accordées		25	30	+20%
	Montant Total		1000€	1200€	+20%
	Nombre de dossiers instruits		44	60	+ 36,36%
	Nombre de foyers bénéficiaires		40	45	+12,5%
Total	Nombre d'aides accordées	44	44	58	+31,82% <sup>15</sup>
	Montant Total		1890€	2610€	+38,1%



## Solidarité : Les aides Sociales Facultatatives (suite)

Coup de pouce de Noel	Nbre de demandés	129	115	-10,85%
Nbre foyers bénéficiaires	106	121	104	-14,05%
Dont personnes isolées (aides accordées)	49%	30.36%	31,37%	
Dont Familles Monoparentales	36%	45.09%	41,67%	
Montant total	9060€	6720€	6120€	-8,92%

## Analyse des principales interventions du CCAS

### ❖ Solidarité

Il y a eu 463 (482 en 2022) instructions de dossiers d'aides. Ce qui représente 231 foyers (242 en 2022) qui ont bénéficié d'une ou plusieurs aides pour un montant de 34 179,09€ (39 777,16€ en 2022)

- **Aides Alimentaires** : Baisse de 10% environ par rapport à 2022
- **Aides facultatives** (hors alimentaire) accordées avec passage en commission permanente :  
Les demandes représentent : Aides Projets 24,15% / Mobilité 17,2 % / 20,7 % Fluides/ Frais santé 13,8%/ Autonomie 10,34% / Frais d'obsèques 6,90% / Handicap 3,45% / Vie Quotidienne 3,45%
- le **Coup de Pouce de Noël 2023** a vu une baisse d'environ 10% d'aides accordées par rapport à 2022.

Situation des demandeurs : 37.75% RSA – 24.02% en emploi – 13.73% en situation de handicap – 11.27% retraité

- les **Packs Loisirs / Culture et Sport** : 49 foyers en ont bénéficié

37,92% Couple avec enfants / 32% famille monoparentale / 30.07% personnes isolées  
CCAS / Ville de Trignac / ROB 2024



## Analyse des principales aides allouées par les CCAS (suite...)

### ❖ Accès aux droits :

#### • Domiciliation

Le nombre de personnes domiciliées au 31/12/2023 est de 49 (41 en 2022) avec 44 premières demandes  
17 renouvellements et un nombre de passages physiques qui est stable pour retirer le courrier (520)

#### • Tarification Solidaire

Les bénéficiaires de la tarification Solidaire STRAN : **569** interventions (477 N-1) /254 foyers (222 en 2022) (50% personnes isolées et 28.35% familles monoparentales) soit (+19.29%) qui représente toujours une forte activité concernant l'instruction des dossiers et de l'accueil du public

#### • Téléassistance : **93 abonnés actifs au 31/12/2023**

24 premières demandes en 2023 et 13 résiliations

## Evolutions des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2024

### ❖ Dépenses

#### Baisse de 25% par rapport à 2022

- Les charges générales (011) ont baissé par rapport à 2022 (-12.23%). En 2022, il y a eu une net baisse de l'article 617, lié à la réalisation de l'ABS en 2021 pour le mandat 2020 -2026. Cependant, on peut noter une augmentation des dépenses en lien avec les prestations du service animation qui ont repris après 2 ans de forte diminution avec la pandémie
- Les autres charges de gestion courante (65) ont également baissé (-30.6%)

Il y a également une baisse des aides et secours octroyées, qui s'explique par la réévaluation des barèmes et du montant des aides FSL du Conseil départemental et par le suivi social des ménages par les techniciens du CCAS afin de lutter contre le non-recours dans le cadre du droit commun.

### ❖ Recettes

#### Augmentation de 1,61% par rapport à 2022

Les produits de services (70) ont baissé 26.7% :

- Baisse des recettes des concessions cimetières (7031) de -61,37% suite au vote d'une délibération de la ville en 2023 sur la suppression du versement d'1/3 des concessions cimetières au CCAS.
- Augmentation des prestations de services (706-88) liées à l'encaissement des activités payantes du CCAS (+41.29%)

Les subventions versées au CCAS ont également diminué (-5.94%) par rapport à 2022 dont la subvention versée par la ville (-2.25%)



# Perspectives d'évolution des dépenses par domaine d'activité pour le BP 2024

## ❖ Animation Sociale

- Augmentation des crédits pour les 3 journées Escapades : 6750€ Article 6288 pour les prestations loisirs et 3500€ pour les transports collectifs Article 6245
- Augmentation des crédits pour le repas des aînés Festivités de Noël ( +1000€ ) : Augmentation du nombre d'aînés au repas + inflation colis/ repas = 16 000€ à l'article 6232
- Augmentation des crédits pour les actions de prévention Seniors : réalisation de 2 ateliers de prévention : *Du mouvement pour les gourmands* 4575€ + *Art thérapie* (6 séances) 1125€ = Article 6188  
Accords de subvention versées par la Conférence des Financeurs sur le Budget 2023 = 5450€ + 1360€ versée par la CARSAT sur le BP 2024 Article 7478
- Lutte contre l'isolement des seniors : convention *Vélo sans Age* 150€ Article 6188

## ❖ Action sociale

- Inscription des crédits pour le Partenariat avec l'UDAF44 : 1 permanence/ mois à partir de mars 2024 afin de proposer un conseil budgétaire + microcrédit : + 2800€
- Inscription des crédits pour l'Etude d'une Thématique en lien avec l'Analyse des Besoins Sociaux = 5280 €



## Perspectives d'évolution des dépenses par domaine pour le BP 2024 (suite)

### ❖ Solidarité

- Maintien des crédits à ceux de 2022 destinés aux secours et aux bons alimentaires malgré une baisse constatée en 2023
- Suppression des crédits liée à la subvention du CLIC – 3800€ / Portage par le CIAS = une baisse de la dotation versée par la CARENE s'effectuera directement à la ville de Trignac
- Inscription de crédits en lien avec le Projet avec la soupe Aux cailloux sur l'octroi de panier solidaire pour lutter contre la précarité alimentaire et favoriser les circuits courts et le mieux manger

### ❖ Gestion de service : Article 6184

- Pris en charge de l'analyse de la pratique professionnelle du travailleur social (400€)
- Favoriser la cohésion sociale de l'équipe (500€) autour du thème de la journée Internationale des Droits des Femmes

### Perspectives des Recettes :

- ❖ Suppression des recettes de concessions dans les cimetières (- 2545€). L'ensemble des recettes concessions des cimetières sera versée à la ville
- ❖ Baisse de la Subvention de la ville (-10 500€ par rapport à 2024) liée à l'excédent 2023 : 16 997,46€ + fonctionnement reporté 2022 35 239,71€ = 52 237,17€, **Subvention ville 2024 = 54 500€**
- ❖ Nouvelle recette Organisme : subvention Appel à Projet Carsat 2024 : **1360€**



## CONCLUSION

Le CCAS a fait l'objet d'une gestion rigoureuse qui lui permettra cette année de dégager des excédents. Ce résultat ne pourrait être possible sans l'implication des agents du CCAS, qui parviennent à atteindre les objectifs fixés dans un contexte de plus en plus contraints (augmentation de l'activité, accompagnement des personnes pour améliorer les conditions de vie, remplacement des agents absents en maintenant une qualité de service satisfaisante).

L'ensemble des élus du conseil d'administration sont soucieux d'apporter une réponse qualitative aux besoins des administrés et d'accompagner les habitants les plus fragiles. L'équipe et les membres du Conseil d'administration sont attentifs au service de proximité rendu et au travail en réseau avec les partenaires locaux.

La recherche de financement pour les actions de prévention, le transfert de la contribution du CLIC à la ville permet donc pour l'année 2024 de proposer une baisse de la subvention d'équilibre de la ville.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le 04/03/2024



ID : 044-264402215-20240222-DEL\_20240222\_01-DE